

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 90 (1939)
Heft: 2

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Relevons, pour terminer, cette constatation réconfortante : « On commence à reconnaître peu à peu, dans la population, que, pour la cuisine et le chauffage, l'emploi du bois, si l'on fait usage de fourneaux et de calorifères modernes, est aussi commode, propre et économique que celui des autres combustibles. Cette conviction se répand grâce à la campagne qu'a entreprise, pour instruire le public, l'Office de renseignements de la Commission suisse du bois de chauffage, à Zurich et Rolle. »

CHRONIQUE.

Confédération.

Institut fédéral de recherches forestières. Les deux membres suivants de la commission de surveillance ont atteint la limite réglementaire de la durée de leurs fonctions : MM. *H. Eiselin*, inspecteur forestier cantonal à Bellinzone, et *F. von Erlach*, conservateur des forêts, à Berne. Ils ont été remerciés pour les services rendus et le Conseil fédéral a nommé pour les remplacer : MM. *B. Bavier*, inspecteur forestier cantonal, à Coire, et *F. Grivaz*, inspecteur forestier cantonal, à Lausanne.

Ecole forestière. Celle-ci a organisé, ainsi qu'elle l'avait fait en 1937 et 1938, des *conférences forestières* suivies de discussion, destinées aux étudiants des semestres supérieurs et aux praticiens. Pour la série qui vient de débiter, les sujets traités se rapporteront essentiellement aux questions concernant spécifiquement les forêts de la montagne.

Ces conférences ont lieu le mercredi, de 17 à 19 heures, dans l'auditoire 28 c de l'Institut forestier et agricole. L'entrée est libre. Il ne sera pas envoyé d'invitations spéciales.

Pour le moment, ont été données et sont encore prévues les conférences suivantes :

- 11 janvier : M. *B. Bavier*, inspecteur forestier cantonal, à Coire : « Problemstellungen in der Gebirgsforstwirtschaft. »
 - 18 janvier : M. *E. Badoux*, assistant à l'Institut fédéral de recherches forestières, à Zurich : « L'essor forestier de la Grande-Bretagne. »
 - 25 janvier : M. *H. Müller*, ingénieur forestier, à l'Office forestier central de Soleure : « Probleme der tessinischen Forstwirtschaft. »
 - 1 février : M. *F. Schneider*, professeur de sciences naturelles : « Ein Vergleich von Urwald und Monokultur in bezug auf ihre Gefährdung durch phytophage Insekten (auf Grund einiger Beobachtungen an der Ostküste von Sumatra). »
 - 8 février : M. *J. Peter Contesse*, inspecteur des forêts, à Bevaix : « Sur la culture forestière du Jura. »
 - 15 février : M. *O. Winkler*, inspecteur forestier, à Ragaz : « Ueber das Transportproblem in der Gebirgsforstwirtschaft. »
-

Cantons.

Vaud. *Grand Conseil. Pour la forêt vaudoise.* La motion R. Rubattel du 23 août dernier, demandant au Conseil d'Etat l'étude des moyens propres à intensifier l'emploi des produits de la forêt vaudoise, a été renvoyée à une commission, au nom de laquelle M. Ch. Gonet présente un excellent rapport.

Si notre canton est pauvre en matières premières, il est riche en bois, dont une bonne partie est vendue à l'étranger. La consommation interne diminue régulièrement, tandis qu'augmentent les importations de fer, de mazout, de charbon et de caoutchouc. L'Etat peut-il intervenir pour enrayer cet appauvrissement ? Certainement, puisqu'il possède des forêts, puisque les communes sont propriétaires de forêts qui ont produit 4.380.000 fr. en 1937; de plus, la moitié des recettes de la forêt représente les salaires des bûcherons, des charretiers, des entreprises de transports. L'Etat, en tant que propriétaire d'immeubles qu'il fait réparer, qu'il chauffe, peut utiliser davantage de bois. Les expériences avec la gazéification du bois pour le chauffage central se multiplient et donnent des résultats divers; on pourrait multiplier l'emploi des cuisinières à bois dans les classes ménagères, brûler du bois dans les chauffages centraux. Rappelons-nous les expériences de 1914—1918 et qu'un arrêt des importations de charbon ne nous laisse pas démunis.

C'est une erreur de croire que le bois est plus vulnérable au feu que le fer ou le ciment. On a vu le mélange bois-pierre résister mieux à l'incendie que le fer-béton. De plus, en réduisant l'impôt sur les véhicules à moteur utilisant le bois ou le gaz de bois, l'Etat pourrait encourager l'emploi du carburant national. De leur côté, en livrant du bois offrant toutes les qualités requises, les producteurs de bois de construction et de bois de chauffage pourraient augmenter leurs débits.

Sans discussion, l'assemblée renvoie la motion au Conseil d'Etat pour rapport, avec pressante recommandation. (*Gazette de Lausanne*, du 7 décembre 1938.)

On attend avec impatience la réponse que donnera le gouvernement vaudois à cette très opportune motion.

BIBLIOGRAPHIE.

Société vaudoise de sylviculture et Association forestière vaudoise. Agenda forestier et de l'industrie du bois pour 1939. Editeur : V. Porchet & C^{ie}, rue de la Paix, à Lausanne. Prix : relié, 2,75 fr.

Il nous aurait été agréable de signaler aux lecteurs du « Journal », dans le dernier cahier déjà, l'apparition de cet agenda forestier fort réussi et d'une incontestable utilité pour tous ceux qui, chez nous, ont à s'occuper de la forêt. Mais il ne nous est pas parvenu assez tôt pour cela. Il est trop tard maintenant pour l'étudier de près et orienter les amateurs éventuels car, n'est-il pas vrai, l'acquisition d'un agenda a lieu, dans la règle, au commencement de l'an.